

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Membres présents : 17/19

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, 19h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Michel SPITZ : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, M.Eric MULLER mandataire de Mme Céline BECK et Mme Sabine SCHMITT, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Edith CARL Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Elodie SPITZ-FORGEOT, Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES et M.Xavier WOLFFER, nommé secrétaire de séance.

Absents : M. Auguste MATHIS et M.Maxime LUTZ.

1) Avant approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022 (Abstentions de Mme Edith CARL et Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES absentes lors de la réunion), M.le Maire passe à l'ordre du jour.

2)CONVENTION ALSACE HABITAT

Se référant à sa délibération du 16 novembre 2022 et après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2022 autorisant la désaffectation de l'ancien presbytère sis 14, rue de l'Eglise (l'activité cultuelle étant transférée au presbytère actuel sis, 2, place de la mairie),

le Conseil, à l'unanimité,

*décide le déclassement de l'ancien presbytère de sorte que l'immeuble entre désormais dans le domaine privé de la commune,

*autorise M.le Maire à signer le bail emphytéotique pour 60 ans à l'euro symbolique,

*approuve l'inscription dans l'acte de l'article suivant :

« Les parties déclarent qu'il n'y a pas lieu de constituer de servitudes entre le Bailleur et le Locataire par suite des présentes à l'exception de celles-ci-après convenues. Il est expressément convenu que le locataire bénéficiera le temps du bail :

- d'une servitude de tour d'échelle à charge de la parcelle 228 et au profit de la parcelle 227 afin de permettre au locataire-ou l'acquéreur du bail- d'entretenir, de réparer et, le cas échéant, de reconstruire les bâtiments édifiés lui appartenant le long de la ligne séparant sa propriété de celle du bailleur,
- d'une servitude d'écoulement et d'infiltration des eaux pluviales à charge de la parcelle 228 et au profit de la parcelle 227 consistant en le droit de maintenir les gouttières et autres canalisations de telle sorte que l'arrivée des eaux pluviales se déversent et s'infiltrent sur la parcelle 228,
- d'une servitude d'assainissement et autres canalisations ».

Les parties dispensent expressément le notaire d'inscrire lesdites servitudes temporaires au livre foncier

3) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2013 DE LA CDC

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CdC en date du 08 novembre 2022,

le Conseil, à l'unanimité,

*approuve le montant alloué à la commune et arrêté à la somme de 195.318,-€

*dans le cadre du transfert de la zone artisanale s'engage à inscrire à la section d'investissement du budget primitif 2023 un crédit de 3.894,-€.

.....

4) DEVIS FORESTIERS 2023

Forte des explications et précisions de M.Michel STOCKER ,adjoint au maire,
L'assemblée, à l'unanimité,

- *approuve les coupes prévues par l'ONF pour un montant net prévisionnel de 70.482,-€ HT,
- *donne son accord pour l'exécution du programme de travaux patrimoniaux chiffré à 16.490,-€ HT,
- *autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour.

5) TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la surcharge de travail du secrétariat de la mairie liée à l'augmentation de la population (600 habitants en 30 ans), le conseil décide la création d'un demi-poste à compter du 01 juillet prochain (Unanimité).

Le ou la candidat (e) retenu (e) sera classé (e) selon sa qualification soit en adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^oclasse ou adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

6) LOCATIONS LOGEMENTS, 1, PLACE DE LA MAIRIE

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme VENDRAMINI, locataire du RdC sollicitant un changement des modalités de calcul des frais de chauffage et profitant du départ le 01 mars prochain de l'occupant du 1^oétage,

le Conseil,

- *sollicite la réalisation de l'audit énergétique du bâtiment dans les meilleurs délais et s'engage à effectuer les travaux nécessaires,
- *demande à M.Michel STOCKER, adjoint au maire, de contacter une entreprise spécialisée pour la pose éventuelle de compteurs calorifiques sur chaque radiateur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.